

COMMENT VERIFIER LA CAPACITE D'UN CANDIDAT A REALISER UN SITE ACCESSIBLE CONFORME AU RGAA

La qualité du site est un des critères que vous avez retenu pour sélectionner votre candidat et vous considérez que la capacité à créer un site accessible fait partie de la qualité.

Votre CCTP ne va pas jusqu'à détailler pas à pas le mode opératoire à mettre en place pour garantir au final l'accessibilité du site.

C'est donc à la lecture du contenu du dossier de candidature et dans les questions complémentaires que vous pourrez poser au candidat que vous pourrez sécuriser votre choix, concernant cet aspect de la prestation.

- Y-a-t-il dans l'équipe qui va intervenir, un collaborateur ayant des compétences certifiées en matière d'accessibilité ?
- Les unités d'œuvre dédiées à l'accessibilité sont-elles identifiées dans le plan de charge (exemple : x J/h consacrés à des tests d'accessibilité sur un échantillon de pages
- Le prestataire propose-t-il une validation de l'accessibilité à différentes étapes de l'élaboration du site ?
- Le prestataire propose-t-il un support de recette permettant de vérifier si les contenus seront accessibles (exemple : un échantillon de pages qui auront été testées) ?
- Le prestataire distingue-t-il entre les différents acteurs qui seront, chacun à leur niveau, responsables d'une partie de l'accessibilité (niveau développeur, niveau graphiste, niveau contributeur)
- Le prestataire évoque-t-il la possibilité, dans l'outil de publication qu'il va retenir, d'introduire des aides contextuelles pour faciliter le travail des contributeurs ?
- Le prestataire a-t-il prévu, dans la formation à la prise en main du nouveau site, les procédés pour rendre accessibles les documents mis en téléchargement ?
- Le prestataire propose-t-il des solutions particulières pour rendre accessibles certains contenus non textuels (ex : flash) ?